

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le mardi vingt-trois septembre, à dix-neuf heures,
le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie,
sous la présidence du maire, Monsieur Guy ROUSSE-LACORDAIRE.

Date de convocation : le 19 septembre 2014

Nombre de votants : 11 plus 2 pouvoirs.

Sont présents :

M. Guy ROUSSE-LACORDAIRE, Maire.

Messieurs Eric HAUER, 1^{er} adjoint, Jean-Michel SEVILLE, 2^{ème} adjoint, Jason AUGUSTO, 3^{ème} adjoint,
Jean-Jacques GOUJON, 4^{ème} adjoint.

Mesdames Annick GIRARD, Isabelle LOUP, Agnès PORTE CELERIER.

Messieurs Thierry CAILLOL, Pascal CANDOLFI, Mickaël LEFEVRE, Stéphane VEDRINES.

Pouvoir des absents excusés :

Mme Sylviane MALVOISIN a donné pouvoir à Mme Isabelle LOUP.

M. Olivier HURIER a donné pouvoir à M. Guy ROUSSE LACORDAIRE.

Absent excusé :

M. Yves BODART.

Secrétaire de Séance : M. Jean-michel SEVILLE

Ouverture de Séance : 19 h 00

ORDRE DU JOUR

Budget principal :

Décision Modificative n° 1 dans le but d'intégrer au budget d'investissements le rachat du matériel agricole provenant du SIVU.

Ce matériel n'ayant pas été budgétisé au Budget primitif 2014, d'une part, et le règlement exigé par le Contrôleur de Châteauneuf devant intervenir avant le 30 septembre prochain, d'autre part, une délibération doit être votée.

M. le Maire expose les motifs imposant au conseil municipal de délibérer pour porter la somme de 5 200 € au budget d'investissements : Lors de la dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU), la commune de Vannes sur Cosson, courant 2013, s'est portée acquéreuse d'équipements de type agricole pour l'entretien des routes et fossés. Le budget d'investissements n'ayant pas intégré cet achat, il est indispensable de le modifier.

Après en avoir délibéré, les conseillers présents au moment du vote approuvent à l'unanimité la décision modificative par 13 voix pour. (M. Stéphane VEDRINES absent au moment du vote, n'a pas pris part au vote).

Clôture de séance à 19H20.